

EARL RAPIN PIERRE  
9 Hucheloup  
85500 LES HERBIERS

le 7 septembre 2021  
aux Herbiers

Mr le commissaire enquêteur  
RENAULT Pierre  
19 allée de Brem  
85180 LES SABLES D'OLONNE

Objet : mémoire en réponse

Monsieur,

Par la présente, voici les réponses apportées à vos différentes questions :

Question 1 : Dans l'hypothèse où le GAEC Les Peupliers cesserait ses activités quelles sont les solutions de remplacement disponibles ?

Réponse 1 : Nous pourrions exporter notre fumier chez un autre exploitant agricole ou en station de compostage.

Question 2 : Quelles sont les parcelles et leurs surfaces qui seraient enrichies avec les effluents ?

Réponse 2 : voici le récapitulatif :

- n° ilot : 1 / n° unité : 1 / commune : les herbiers / surface : 4
- n° ilot : 1 / n° unité : 2 / commune : les herbiers / surface : 6.4
- n° ilot : 1 / n° unité : 3 / commune : les herbiers / surface : 4.24
- n° ilot : 1 / n° unité : 4 / commune : les herbiers / surface : 0.42
- n° ilot : 1 / n° unité : 5 / commune : les herbiers / surface : 4.12
- n° ilot : 2 / n° unité : 19 / commune : les herbiers / surface : 5.11
- n° ilot : 2 / n° unité : 20 / commune : les herbiers / surface : 2.01
- n° ilot : 2 / n° unité : 21 / commune : les herbiers / surface : 5.23
- n° ilot : 2 / n° unité : 22 / commune : les herbiers / surface : 3.51
- n° ilot : 4 / n° unité : 51 / commune : les herbiers / surface : 3.27
- n° ilot : 18 / n° unité : 41 / commune : st paul en pareds / surface : 0.32
- n° ilot : 9 / n° unité : 42 / commune : les herbiers / surface : 4.45
- n° ilot : 10 / n° unité : 6 / commune : les herbiers / surface : 2.87
- n° ilot : 11 / n° unité : 7 / commune : les herbiers / surface : 4.91
- n° ilot : 11 / n° unité : 8 / commune : les herbiers / surface : 7.37

- n° ilot : 13 / n° unité : 9 / commune : les herbiers / surface : 8.37
- n° ilot : 13 / n° unité : 10 / commune : les herbiers / surface : 0.19
- n° ilot : 14 / n° unité : 11 / commune : les herbiers / surface : 3.91
- n° ilot : 14 / n° unité : 12 / commune : les herbiers / surface : 6.55
- n° ilot : 16 / n° unité : 13 / commune : les herbiers / surface : 6.85
- n° ilot : 17 / n° unité : 14 / commune : les herbiers / surface : 1.55
- n° ilot : 17 / n° unité : 15 / commune : les herbiers / surface : 5.43
- n° ilot : 17 / n° unité : 16 / commune : les herbiers / surface : 4.15
- n° ilot : 18 / n° unité : 17 / commune : les herbiers / surface : 5.56
- n° ilot : 19 / n° unité : 18 / commune : les herbiers / surface : 9.54
- n° ilot : 25 / n° unité : 28 / commune : les herbiers / surface : 4.39
- n° ilot : 25 / n° unité : 29 / commune : les herbiers / surface : 0.15
- n° ilot : 29 / n° unité : 48 / commune : les herbiers / surface : 6.97
- n° ilot : 33 / n° unité : 34 / commune : les herbiers / surface : 1.93
- n° ilot : 34 / n° unité : 35 / commune : les herbiers / surface : 0.41
- n° ilot : 35 / n° unité : 36 / commune : les herbiers / surface : 4

Question 3 : Quelles sont les mesures prises à la suite de la visite DDPP ?

Réponse 3 : Suite à ce contrôle voici ce qui a été mis en place :

- installation d'une citerne souple de 120 m3 sur le site de l'élevage
- installation de bacs de rétention supplémentaire dans le local de stockage, chaque bidon de produit dangereux est donc dans des bacs en cas de fuite.
- mise en place d'une clôture autour du forage
- installation d'un couvercle en galva à l'emplacement du forage
- un plan de zones à risques est affiché dans le sas de chaque bâtiment ainsi que dans le local de stockage, un porte vues regroupant les fiches de données de sécurité de produits dangereux est disponible sur le site.

Question 4 : Quels sont les risques couverts par les assurances pour cette exploitation agricole ?

Réponse 4 : Notre assurance couvre :

- incendie et risques annexes
- tempête, grêle, neige
- catastrophe naturelle
- liquides endommagés ou perdus
- responsabilité civile propriétaire d'immeuble
- accident d'élevage
- bris de machines y compris dommages électriques
- valeur de rééquipement à neuf
- pertes d'exploitation
- assistance y compris honoraires d'expert
- aides bénévoles

**Question 5** : Quelles sont les dispositions que vous avez prises en matière de bien-être animal ?

**Réponse 5** : voici ce qui est mis en place dans notre élevage :

- alimentation adaptée ( 3 aliments différents pendant le lot, 2 chaînes d'alimentation )
- abreuvement approprié ( 4 lignes de pipettes avec pipettes multidirectionnelles)
- prévention et traitement des maladies
- rajout de litière si besoin
- manipulation de nos animaux sans cruauté
- abattages effectués dans des conditions décentes

Veillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Aurélie BROCHOIRE

Co-gérante de l'EARL RAPIN PIERRE

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'A' and 'B' followed by a long horizontal line extending to the right.